



■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 12 juillet 2021

3 Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mmes ALKAYA, FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mme MEUNIER, MM MARTIN, PERRIN, KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. EL OUASTI, Mme SENET, MM BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. BROCHOT	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. DEME	Pouvoir à :	M. CABARET
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme HAMADOUCHE-SGHIRI
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ZAHRAOUI, Mme MEHADJI, MM LUCAS, NACHITE, Mme JAJAN	5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	34
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 06/07/2021

■ Rapport de présentation :

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

I. Créations et suppressions de postes suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire en date du 17 juin 2021 :

Suite aux résultats de la Commission Administrative Paritaire en date du 17 juin 2021 (avancement de grade, promotion interne), il convient de créer et de supprimer les postes suivants :

GRADE	CREATION	SUPPRESSION
Attaché territorial à temps complet		1
Attaché principal à temps complet	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet		1
Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	1	
Technicien à temps complet		2
Technicien principal de 2 nd classe à temps complet	2	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet		1
Animateur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	



Agent de maitrise à temps complet		3
Agent de maitrise principal à temps complet	3	
Adjoint technique territorial à temps complet		6
Adjoint technique principal de 2 nd classe à temps complet	6	
Adjoint technique territorial à temps non complet (30h)		1
Adjoint technique principal de 2 nd classe à temps non complet (30h)	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet (25h)		1
Adjoint technique principal de 2 nd classe à temps non complet (25h)	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet (20h)		1
Adjoint technique principal de 2 nd classe à temps non complet (20h)	1	
Adjoint administratif principal de 2 nd classe à temps complet		12
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	12	
Adjoint administratif territorial à temps complet		6
Adjoint administratif principal de 2 nd classe à temps complet	6	
Adjoint territorial d'animation à temps complet		21
Adjoint d'animation principal de 2 nd classe à temps complet	21	
Adjoint du patrimoine principal de 2 nd classe à temps complet		1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	
Gardien-Brigadier à temps complet		1
Brigadier-Chef principal à temps complet	1	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 nd classe à temps complet		1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	
TOTAL	59	59

II. Créations (dans le cadre d'emplois) :

Il convient de créer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- création de postes

SERVICE	CREATION
Adjoint administratifs territoriaux à temps complet	2
TOTAL	2

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1392 du 17/11/2006,
Vu le décret n° 2006-1393 du 17/11/2006,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Article 2 : de créer les postes suivants :

❖ Dans le cadre de la CAP

Catégorie A

- 1 poste d'attaché principal territorial à temps complet ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet.

Catégorie B

- 2 postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Catégorie C

- 3 postes d'agents de maîtrise principaux à temps complet ;
- 6 postes d'adjoints technique principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoints technique principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (30h) ;
- 1 poste d'adjoints technique principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (25h) ;
- 1 poste d'adjoints technique principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (20h) ;
- 12 postes d'adjoints administratif principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 6 postes d'adjoints administratif principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 21 postes d'adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste de Brigadier-Chef principal à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

❖ Hors CAP

- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Article 3 : de supprimer les postes suivants :

❖ Dans le cadre de la CAP

Catégorie A

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet.

Catégorie B

- 2 postes de technicien territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Catégorie C

- 3 postes d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 6 postes d'adjoints technique territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h) ;



Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 13/07/2021
ID : 080-216001743-20210712-DLRG210712003-DE

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25h) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20h) ;
- 12 postes d'adjoints administratif principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 6 postes d'adjoints administratif territoriaux à temps complet ;
- 21 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste de Gardien Brigadier à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléréports citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **13 JUIL. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Pour le Maire et par délégation
La Maire-adjointe

Sophie LEHNER

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **16 JUIL. 2021**

et publication ou notification le **16 JUIL. 2021**

affiché le **13 JUIL. 2021**

CREIL, le **16 JUIL. 2021**



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET